

**NOUS  
SOMMES**  
Montpellier

# UN NOUVEL ESPOIR

**ENVIRONNEMENT**  
LA NATURE EN VILLE

LES 15 ET 22 MARS 2020  
[HTTPS://NOUSSOMMES.ORG](https://noussemmes.org)

# NOTRE CONSTAT

## Désimperméabiliser les sols et végétaliser la ville : une urgence pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

Entre 2006 et 2014, c'est l'équivalent de 236 terrains de foot par jour qui était bétonné en France<sup>1</sup>. Le taux d'artificialisation sur notre territoire est supérieur à la moyenne européenne. Cette imperméabilisation des sols a des conséquences désastreuses sur notre quotidien : baisse de la recharge des nappes qui entraîne une moindre disponibilité de la ressource en eau, pollution des cours d'eau due aux débordements des réseaux d'assainissement par temps de pluie, hausse du risque d'inondation à cause de l'augmentation des vitesses d'écoulement, perte de biodiversité... La désimperméabilisation des sols, qui s'inscrit dans l'objectif "zéro artificialisation nette des sols", est un axe primordial du retour de la nature en ville en favorisant les techniques d'infiltrations végétales, en agrandissant les fosses d'arbres afin que ceux-ci puissent se développer avec plus d'aisance.

La France, et notamment la région méditerranéenne, vont aussi avoir à faire face à une augmentation des températures d'au moins 1°C d'ici 2050 et 3°C d'ici 2100 du fait du réchauffement climatique. Cela se traduira par des vagues de chaleur plus longues (plus de 20 jours) et plus fréquentes. Vient donc s'ajouter à la problématique de la biodiversité, l'adaptation de la ville à un climat changeant. La nature joue là aussi un rôle clé en limitant la surchauffe urbaine, améliorant ainsi notre résilience. Les arbres et autres espaces végétalisés sont des alliés incontournables pour faire face à la hausse des températures et à la multiplication des vagues de chaleur.

## Un manque d'ambition et d'efficacité de la Mairie de Montpellier

Face à l'effondrement de la biodiversité, le chemin pour que notre ville refasse une place à la nature est encore long. Montpellier s'urbanise sans penser son rapport au vivant. Preuve en est que les 43 m<sup>2</sup> par habitant d'espaces verts et d'espaces boisés classés sont bien inférieurs à la moyenne de 51 m<sup>2</sup> par habitant dans les 50 plus grandes villes de France et sont loin des 100m<sup>2</sup> d'espaces verts accessibles d'Angers ou encore des 116 m<sup>2</sup> par habitant à Strasbourg<sup>2</sup>.

Les 1000 arbres plantés depuis 2018 au printemps et en automne à grand coup de renfort médiatique le sont sans vision d'ensemble (voir le parc Montcalm) et ne visent pas les problèmes des îlots de chaleur urbains. Également, les cours de nos écoles, pourtant lieu de vie pour des publics fragiles, sont toujours bétonnées et ensoleillées.

1 Bilan 2016 de l'[Observatoire National de la Biodiversité](#). Entre 2006 et 2015, en France métropolitaine, les surfaces artificialisées se sont accrues d'environ 5 900 km<sup>2</sup>. Cet accroissement s'est fait majoritairement aux dépens des terres agricoles, mais aussi des milieux naturels et semi-naturels. Il est 2,7 fois plus rapide que l'augmentation de la population, c'est pourquoi on parle d'« étalement » urbain.

2 Palmarès 2020 des villes vertes de France, Observatoire des villes vertes (<http://www.observatoirevillesvertes.fr/>)



*Les permis de végétaliser, initiative louable sur le principe, restent, en dehors de quelques rues du centre-ville, trop peu plébiscités et inefficaces, particulièrement dans les quartiers plus résidentiels. Ici : un permis de végétaliser dans le quartier de Malbosc, janvier 2020.*

Pourtant, la végétalisation de nos villes est insuffisante pour 70% d'entre nous, 85% considèrent comme importante la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation actuelle et dans le contexte municipal, et 60% des Françaises et des Français placent la création d'un jardin ou d'un espace vert dans leur ville comme la priorité numéro 1<sup>3</sup>.

Le projet de la trame verte de Montpellier court depuis 2006 avec le Schéma Directeur des Réseaux Verts. La phase de travaux a commencé en 2012 mais les dernières données accessibles (mars 2017) font état du peu de réalisations faites. D'une part, les réseaux verts (axes majeurs et secondaires) réalisés ne couvrent que 18% de l'ensemble des tracés prévus, d'autre part ils sont loin d'être des corridors écologiques ou des réponses adaptées aux objectifs initiaux ("poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Montpelliérains et connecter les espaces de nature pour améliorer le fonctionnement des écosystèmes urbains et favoriser le déplacement et le maintien des espèces végétales et animales en milieu urbain" (sic)).

Les grands projets urbains pourraient être des opportunités de protéger et restaurer la biodiversité, et de végétaliser la ville. Pourtant, on constate qu'ils manquent trop souvent d'ambition, comme dans l'aménagement de la ligne 5 de tramway qui pourrait devenir un véritable axe vert reliant les principaux parcs de Montpellier et de sa métropole (Lavérune, Montcalm, Clémenceau, Jardin des Plantes, Bois de Montmaur, Agropolis, Lez). Dans ce cadre, la préservation des zones naturelles ou agricoles périurbaine devrait être une priorité qui ne s'est pas vérifiée au vue du mitage des espaces naturels restants.

<sup>3</sup> Les espaces verts de demain, usages et attentes des Français – Enquête Unep-IPSOS – 2008 ; Etude Unep-lfop 2016 « Ville en vert, Ville en vie : un nouveau modèle de société.

# NOTRE PROJET

Une ville résiliente face au changement climatique, qui prend soin de sa population et de la biodiversité

## Préserver et promouvoir la nature pour s'adapter aux changements climatiques

Nous voulons adapter la ville aux impacts du changement climatique en agissant sur tous les fronts possibles pour construire ensemble notre résilience. Une ville résiliente, c'est une ville où l'eau, le végétal, la nature reprennent une place centrale au quotidien.

La végétalisation joue un rôle crucial pour rendre la ville plus vivable et particulièrement en périodes de forte chaleur. A titre d'exemple, pour une température de 33.5°C au soleil, on peut mesurer 27.5°C au sol à l'ombre d'un arbre, et 52.5°C au sol pour du bitume en plein soleil ! Nous devons toutes et tous avoir accès à des zones végétalisées, rafraîchissantes et accessibles à pied depuis notre domicile. Nous voulons pouvoir bénéficier d'un meilleur cadre de vie (bénéfique pour la santé physique et mentale) et de façon égalitaire.

L'effondrement de la biodiversité, ça se passe aussi chez nous ! Les villes irréfléchies sont devenues des déserts de nature. Repenser l'urbanisme en intègre l'écologie, redonner de l'ambition à une trame verte qui doit assurer un habitat sans discontinuités majeures pour la biodiversité, c'est prendre nos responsabilités dans la lutte contre la 6e extinction de masse. Promouvoir la nature, c'est aussi réintégrer l'animal et notamment les oiseaux et les insectes, en restaurant leurs habitats et en ramenant une végétation nourricière en ville.

Le dérèglement climatique actuel exige un autre rapport à l'eau : aujourd'hui, on n'entend parler de nos cours d'eau qu'en cas de crue ou de sécheresses. En désimperméabilisant les sols, on laisse s'infiltrer l'eau, ce qui diminue le risque d'inondations, contribue à préserver la recharge des nappes et diminue les pollutions des cours d'eau. En assurant un accès au cours d'eau, à des zones fraîches et vertes, on permet à plus de Montpelliéraines et Montpelliérains de se rafraîchir, de se promener. En protégeant la végétation au bord de l'eau, on améliore également la qualité de l'eau et on diminue le risque d'inondation.

## Faire confiance à la créativité de chacun.e et se réappropriier l'espace public

De nombreuses associations et de nombreux collectifs sont déjà engagés dans les quartiers pour défendre des espaces verts, faire vivre des jardins partagés, protéger des parcs de la prédation immobilière, proposer des projets agricoles sur des friches ou reprendre des exploitations. Nous soutiendrons ces initiatives et, au-delà, nous souhaitons faire confiance à la créativité de toute la population pour végétaliser massivement et intelligemment la ville.

La végétalisation de la ville, la renaturation et la réappropriation des bords de cours d'eau, sont une chance de reconquête de l'espace public et de réaménagement de lieux d'échanges et de rencontres, à condition qu'ils soient pensés, construits et entretenus avec et par les habitant.e.s. Car c'est en donnant vie à notre environnement, en s'y reconnectant et en s'y impliquant toutes et tous, que nous pourrons passer à l'action pour faire face à l'urgence climatique.

# LE DÉTAIL DE NOS MESURES

## Protéger et restaurer les bords du Lez en assurant végétation et accès piéton continu

Le Lez a le potentiel de former un véritable corridor vert dans la ville. La partie amont des berges du fleuve à Montpellier, depuis Agropolis jusqu'aux berges de Méric, en est un exemple. Cette portion préservée et accessible au public (à l'exception de quelques terrains entre la Réserve du Lunaret et Méric) permet aux Montpelliéraines et Montpelliérains de bénéficier d'un lieu de promenade en pleine nature et au frais en été, et de préserver une ripisylve et une biodiversité riches. Après les berges de Méric, le fleuve traverse le quartier des Aubes (rive droite) et de la Pompignane (rive gauche).

L'accessibilité aux berges est alors réduite au parc Rimbaud et au chemin piéton et cycliste entre l'arrêt de tramway de la Pompignane et le club de canoë kayak. Sur ce tronçon, la préservation de la végétation dépend en grande partie de la volonté de propriétaires privés. En aval du club de canoë, dans la zone de l'hôtel de Région en particulier, le fleuve est entièrement canalisé et les berges bétonnées.

Nous proposons de :

- protéger les bords du Lez contre toute nouvelle destruction des zones boisées : en amont de l'Hôtel de Région, les berges du Lez sont particulièrement préservées. Il est impératif de sanctuariser une zone tampon le long des berges, interdisant toute nouvelle construction et/ou déboisement de la zone. En protégeant la végétation en bordure de cours d'eau, on améliore également la qualité de l'eau et la résilience aux inondations ;
- végétaliser les bords du Lez dans les zones bétonnées (hôtel de Région et aval) pour recréer de l'ombrage et des habitats naturels. Sans remettre en cause la canalisation du fleuve réalisée dans un cadre global de gestion des inondations, cette végétalisation prendra des formes variées pour s'adapter aux contraintes des ouvrages existants. Cette vaste zone facilement accessible au public a le potentiel de devenir réellement accueillante, verte et ombragée ;
- assurer un accès public piéton continu aux bords du Lez depuis le domaine de Méric jusqu'au Marché du Lez. Pour cela, nous engagerons tous les leviers disponibles pour permettre de créer un cheminement piéton accessible au public là où il n'existe pas actuellement, en poursuivant et en intensifiant les efforts entrepris par la mairie et en engageant une concertation avec les riverain.e.s. Loin de nuire à la préservation des berges du Lez, ce chemin piéton permettra de sanctuariser certains espaces écologiques sensibles, à l'image des portions les plus naturelles du Lez Vert, tout en permettant de redonner de la visibilité au Lez beau et naturel, à deux pas du centre-ville et au cœur de quartiers résidentiels.

## **Végétaliser, désimperméabiliser et repenser les cours d'école pour s'adapter au changement climatique**

Face à la multiplication des fortes chaleurs, des inondations, des pollutions dues aux débordements des réseaux d'assainissement, il est urgent d'adapter notre ville afin de protéger nos cours d'eau et nos enfants. Les cours d'école sont souvent des lieux bétonnés, étouffants et laissant peu de place à la végétation. Ces surfaces, gérées directement par la Ville de Montpellier, sont réparties de manière relativement homogène sur tout le territoire.

Afin de lutter contre la surchauffe urbaine, de protéger nos enfants lors des fortes chaleurs, de leur donner une expérience de nature au quotidien, et de faire de la pluie une alliée plutôt qu'une ennemie, nous allons repenser les cours d'écoles :

- modifier les revêtements en favorisant l'infiltration de l'eau par des techniques végétales partout où c'est possible ou avec des matériaux perméables et clairs restituant moins la chaleur ;
- végétaliser les toitures afin de favoriser la biodiversité et réduire la température à l'intérieur des bâtiments ;
- infiltrer les eaux de toitures ou les réutiliser pour l'arrosage ;
- planter des arbres et autres ombrages végétaux afin de créer des îlots de fraîcheur ;
- mettre en place des jardins pédagogiques.

Les cours ombragées permettront aux enfants de sortir même en période de forte chaleur grâce aux îlots de fraîcheur créés par la végétalisation. Les jardins pédagogiques ramèneront la nature dans leur quotidien et serviront d'appui pour l'éducation à l'environnement et à l'alimentation.

La transformation des cours d'école sera également l'occasion de repenser l'espace pour sortir des schémas stéréotypés et favoriser l'inclusion : filles et garçons, petit.e.s et grand.e.s, calmes ou énergiques, chacune et chacun doit pouvoir évoluer dans l'espace récréatif.

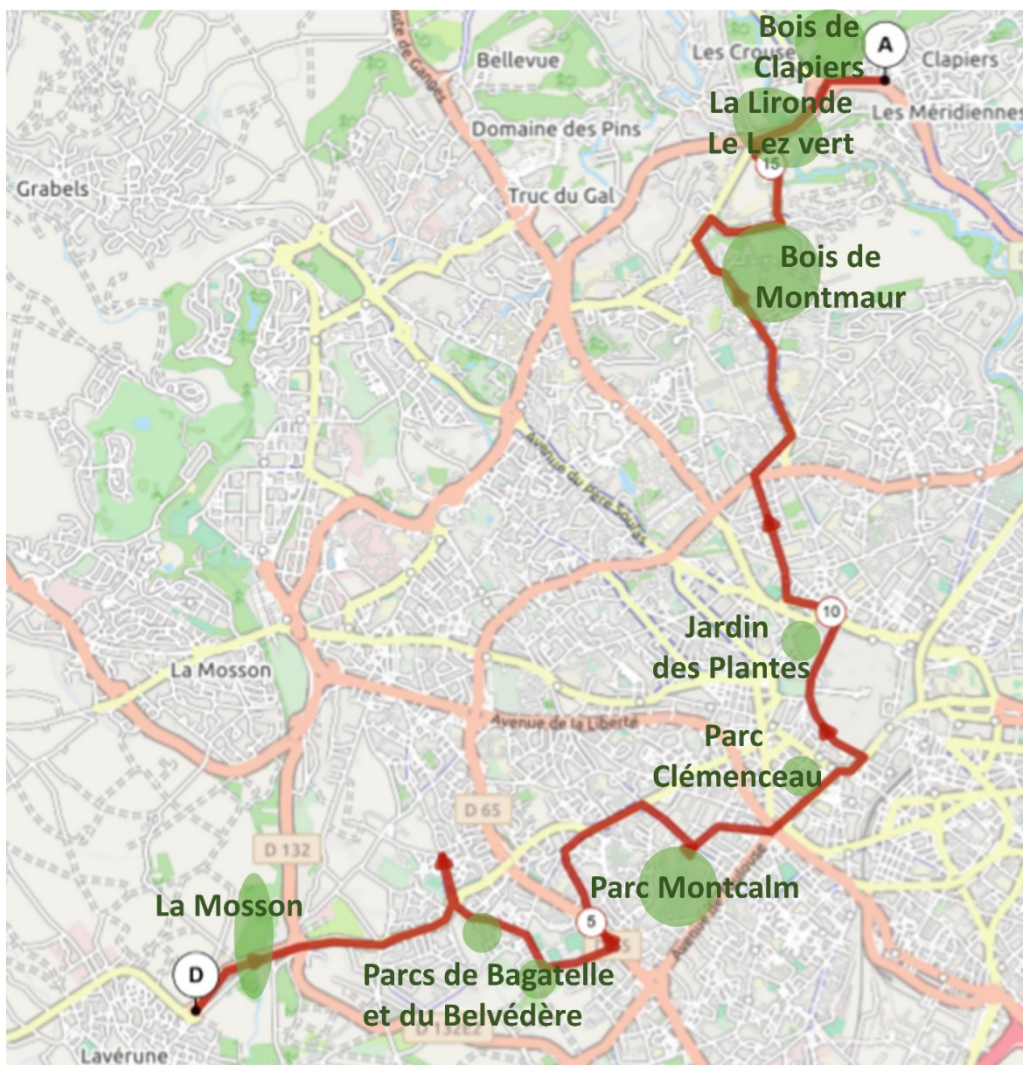
Le plan d'actions :

- lancement d'une étude Schéma Directeur des potentialités de désimperméabilisation et de végétalisation des écoles ;
- lancement d'un travail de concertation avec les élèves, les équipes enseignantes, les personnels d'entretien à l'échelle de chaque école pour imaginer la cour idéale ;
- lancement des travaux de réhabilitation en sollicitant l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau. Les travaux seront lancés sur quelques projets pilotes dès le début de la mandature puis une transformation progressive de l'ensemble des cours d'école sera planifiée sur le moyen/long terme ;
- ouverture des espaces de cours d'écoles afin que les aires de jeux et les îlots de fraîcheur deviennent des lieux de vie utilisés par la population en dehors des temps scolaires.

## Faire de la ligne 5 de tramway un axe vert

Le tracé de la ligne 5 relie les principaux parcs de Montpellier et de sa métropole, ainsi nous souhaitons saisir cette opportunité pour en faire un corridor vert et transformer cet axe de transport en véritable projet écologique ambitieux, aux antipodes des pratiques habituelles vouées à la seule bétonisation et prédation immobilière :

- constituer **une traversée paysagère de Montpellier** propice aux mobilités douces qui assure une connexion cyclable agréable et sécurisante avec les communes de Laverune et de Clapiers ;
- créer **un corridor écologique** qui relie les principaux parcs de Montpellier et de sa métropole (Laverune, rives de la Mosson, Parc Montcalm, Parc Clémenceau, Jardin des Plantes, Bois de Montmaur, Agropolis, la Lironde, Lez Vert, Bois de Clapiers, etc.) ;
- **sanctuariser un espace réservé à la végétation le long du tracé de la ligne de tramway**, et permettre à la ville de Montpellier de prendre sa part dans les mesures fortes de préservation et de créations de zones végétalisées
- agir contre l'effondrement de la biodiversité en créant **des connexions avec les espaces verts protégés et la ceinture verte** destinée à être mise en valeur à la périphérie de la ville.



Le plan d'actions :

- lancement d'une étude dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale pour évaluer l'ensemble des potentialités de végétalisation du tracé et de ses abords ;
- intégration de critères environnementaux et écologiques clairs dans les appels d'offres liés à la partie paysagère du projet de tramway ;
- lancement d'un travail de concertation avec les associations des quartiers traversés par le tramway afin d'intégrer la ligne verte dans l'écosystème urbain existant ;
- lancement d'un concours pour récompenser et réaliser les meilleures propositions par les habitantes et les habitants pour verdir les abords de la ligne verte ;
- développer un projet ambitieux de mobilités douces par la création le long de la 5e ligne de tramway d'un axe majeur cyclable traversant la ville de Montpellier et la connectant aux communes de l'ouest et du nord de la métropole ;
- initier un véritable projet métropolitain intégrant les vastes espaces agricoles et naturels situés dans la proche couronne afin de stopper leur destruction alarmante au cours de ces dernières années (110 hectares par an sur la métropole).
- protection des derniers terrains cultivables en ville (vergers, jardins vivriers, parcelles de vignes...) en limitant la densification aux seuls terrains déjà imperméabilisés
- accueil de nouveaux projets sur les surfaces abandonnées et en friches.

## **Redonner de l'ambition à la trame verte de Montpellier**

Les villes sont des actrices majeures de la crise de la biodiversité par le peu de place laissée à la nature, et elles sont aussi les premières victimes du réchauffement climatique à travers la surchauffe urbaine. La ville de Montpellier ne fait pas exception, elle reste très minérale entraînant des îlots de chaleur urbains et d'importantes discontinuités écologiques. Pour pallier ces deux problèmes essentiels, les villes se sont dotées de trames vertes afin de redonner une place à la nature en créant des corridors naturels, bénéficiant à la fois à la population par une plus grande résilience face à la chaleur, et à la biodiversité par un retour des habitats naturels. Ces projets sont souvent restés, comme à Montpellier, lettre morte ou vides d'ambition.

Face aux crises écologiques et climatiques, nous voulons végétaliser la ville massivement, intelligemment et de manière participative, en redonnant de l'ambition au projet de trame verte, visant à la création et à la protection d'habitats naturels sans discontinuités, pour :

- lutter activement contre l'effondrement de la biodiversité ;
- faire de Montpellier une ville résiliente face au réchauffement climatique en cassant les îlots de chaleur ;
- redonner aux Montpelliérain.e.s une proximité avec la nature, un meilleur cadre de vie (bénéfique pour la santé physique et mentale) et de façon égalitaire.

Plan d'actions :

- chiffrer précisément le projet (en repartant du projet de trame verte réalisé en 2005) qui nécessite notamment de revoir la circulation sur les axes intégrés dans les réseaux verts et sur les potentiels axes de report ;
- intégrer les assemblées citoyennes de quartier étant donné que l'ensemble de la ville voire de la métropole sera impacté ;
- adapter le projet en fonction des différentes décisions des quartiers ;
- desimpermeabiliser et planter des arbres, des haies et de la végétation basse le long des axes majeurs et secondaires du réseau vert.



## **Rafrâchir la ville en multipliant les zones ombragées et végétalisées**

La végétalisation de la ville joue un rôle crucial pour la rendre plus vivable et particulièrement en périodes de fortes chaleurs. Des zones ombragées végétalisées seront installées dans un maximum d'espaces publics en commençant par les zones critiques que sont les îlots de chaleur urbains. Plantation d'arbres à fort ombrage sur les places publiques, tonnelles et pergolas dans les parcs et autour des bancs publics, haies d'arbres, seront nos alliées pour rendre notre ville plus résiliente face au réchauffement climatique.

Objectifs :

- poursuivre et étendre la politique de permis de végétaliser ;
- plantation d'arbres sur les places publiques et dans tous les quartiers ;
- lutter contre la surchauffe urbaine et la pollution aux particules fines et stocker du CO<sub>2</sub> ;
- permettre un retour de la faune notamment des oiseaux ;
- permettre un réinvestissement de l'espace public avec un cadre plus agréable pour les habitant.e.s ;
- diminuer la consommation d'énergie et les coûts de climatisation pour la population.

Plan d'actions :

- identifier les îlots de chaleur urbains (ICU) grâce à des mesures infrarouges nécessitant une cartographie aérienne allié à des mesures au sol dans les stations météorologiques et des notifications des citoyen.ne.s ;
- utiliser des outils type arbro-climat<sup>4</sup> afin d'évaluer l'impact de différents scénarios de plantation et sélectionner les essences les plus adaptées au terrain, les plus propices à la biodiversité, les moins contraignants pour les allergies, permettant de diminuer la pollution de l'air et correspondant aux attentes des citoyens ;
- faire valider ou modifier les plans proposés par les assemblées de quartier ;
- planter rapidement les arbres en commençant par les zones les plus critiques en terme d'ICU, de pollution et d'absence de verdure ;
- modifier les articles 11 et 13 des règlements du PLU afin d'augmenter la masse et le couvert végétal, les toitures végétalisées et l'utilisation de matériaux et revêtements avec un albédo plus important et une inertie thermique plus faible.

## **Préserver et valoriser un poumon vert à Thomassy – Plan des 4 Seigneurs au Nord de Montpellier**

La Mairie actuelle avait promis un agriparc dans la zone de Thomassy mais celui-ci n'a jamais vu le jour. Nous proposons de sanctuariser ce poumon vert de la ville et ainsi confirmer sur le long terme la vocation naturelle et agricole de cet espace. Ce lieu pourrait accueillir un chemin vert de balade, une zone de biodiversité, des espaces aménagés pour les familles, des aires de jeux, des parcours pour les joggeurs.

La sanctuarisation de zones naturelles de taille conséquente, dans et autour de la ville, est une condition nécessaire au maintien de biodiversité et permet aux habitant.e.s d'avoir des espaces pour se promener et de garder un lien avec la nature. Ces poumons verts s'inscrivent donc pleinement dans la stratégie de retour de la nature dans notre ville en parallèle d'une trame verte ambitieuse (notamment au travers de grands corridors verts au

4 <http://www.arbre-en-ville.fr/arboclimat/>

niveau du Lez et de la ligne 5 de tramway) et de la végétalisation des cours d'école et des îlots de chaleur.

Objectifs :

- sanctuariser un espace naturel et agricole sur 65 hectares ;
- maintenir et valoriser les poumons verts de la ville (espaces naturels étendus de promenade et d'activités pour la population) ;
- valoriser l'agriculture urbaine.

## **Lutter contre l'installation et la prolifération du moustique tigre**

Le moustique Tigre est déjà bien implanté dans notre région. On connaît les risques sanitaires que ce moustique fait courir à la population en tant que vecteur potentiel de maladies graves comme le chikungunya, la dengue ou le zika. Des cas autochtones de ces maladies ont d'ailleurs été rapportés en France métropolitaine<sup>5</sup>.

Il y a donc aujourd'hui un réel enjeu de santé publique pour la population sans compter l'impact négatif de cette nuisance sur le tourisme de notre région et de notre ville ainsi que sur la qualité de vie de ses habitants.es.

Des campagnes d'informations ont été réalisées pour nous inviter à avoir « les bons gestes » pour éviter cette prolifération. Cependant, les gîtes de moustiques les plus productifs relèvent aussi du domaine public et des travaux faits par la commune ou par des opérateurs publics ou privés qui sont soumis aux autorisations et au contrôle de la commune. Les Villes ont une responsabilité dans la prévention des gîtes larvaires dans les lieux de vie publics et autour des établissements dont elles ont la responsabilité (arrêté préfectoral).

C'est pourquoi, nous mettrons en place cette politique de prévention. Pour cela :

- nous impulserons une dynamique de concertation entre la Ville, les opérateurs publics (SAS3M), les constructeurs et promoteurs publics et privés (chambres syndicales, entreprises de travaux, et du bâtiment, CCI, etc.), les entreprises qui créent des réseaux en sous-sol (telecom, fibre internet, EDF, etc.) pour sensibiliser, expliquer et mettre en place un plan d'actions concerté afin d'aboutir à des obligations pour les futures constructions neuves, gestion de chantiers, gestion des réseaux, avec l'accompagnement technique de l'EID5 ;
- nous prévoirons des dispositifs spécifiques permettant régulièrement de procéder au traitement de ces gîtes ; il s'agira de prendre des précautions pour éviter les eaux stagnantes et prévoir des accès pour contrôle et traitement résiduels, ce qui concerne directement les toitures terrasses, chéneaux et gouttières, descentes pluviales, regards (de visite, avaloirs , siphonides, désableurs , etc.), caniveaux, rigoles , collecteurs, bassins de rétention, chambres , coffrets et locaux techniques VRD ( EDF, GDF, cablo opérateurs, Tramway, etc.).

5 [https://www.allodocteurs.fr/maladies/maladies-infectieuses-ettropicales/dengue/dengue-premier-cas-en-france-metropolitaine\\_2675.html](https://www.allodocteurs.fr/maladies/maladies-infectieuses-ettropicales/dengue/dengue-premier-cas-en-france-metropolitaine_2675.html)

<https://www.futura-sciences.com/sante/actualites/medecine-moustique-tigredengue-chikungunya-presents-france-metropolitaine-43467/>

<https://www.sudouest.fr/2019/10/24/virus-zika-premiers-cas-de-transmission-du-virus-en-france-metropolitaine-par-le-moustique-tigre-6743086-10275.php>

## **En bref, notre volonté pour la ville**

*Notre ville est écosystème. Nous le voulons plus vert, plus respirable, et plus responsable. Pour faire face aux impacts du changement climatique, nous voulons faire du retour de la nature dans les espaces publics une priorité, dans tous les quartiers. Ce retour de la nature se fera par l'appropriation de ces lieux par la population, via les assemblées citoyennes et les associations de quartier. Notre objectif : végétaliser massivement et intelligemment la ville pour la rendre plus respirable, faire face aux fortes chaleurs et protéger la biodiversité végétale et animale.*

**NOUS  
SOMMES**  
Montpellier